

23 mars 2016

Proposition du Conseil administratif du 23 mars 2016 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 87 042 francs destiné à l'engagement de trois agent-e-s de sécurité pour la loge de sécurité du dépôt patrimonial de l'écoquartier au Carré-Vert.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Préambule

Le projet de budget 2016 (proposition PR-1158 de novembre 2015) prévoyait une augmentation de 87 042 francs sur le groupe 30 du Musée d'art et d'histoire afin de permettre l'engagement de trois agent-e-s de sécurité appelé-e-s à gérer la loge de sécurité du dépôt patrimonial de l'écoquartier au Carré-Vert dès septembre 2016.

Ce dépôt (proposition PR-972), qui permettra d'assurer des conditions de conservation optimales et sûres du patrimoine culturel de la Ville de Genève, est actuellement en cours de construction. Il doit aussi permettre progressivement à toutes les institutions de renoncer à des locations de dépôts auprès de tiers et de faire ainsi des économies importantes.

Or, le 15 décembre 2015, le Conseil municipal a refusé l'augmentation du budget y relative dans le cadre du vote du budget 2016.

Exposé des motifs

La mise en exploitation effective du dépôt patrimonial est planifiée par la Direction du patrimoine bâti (DPBA) à partir du 1^{er} mars 2017. A cette date, la loge de sécurité et son personnel doivent être parfaitement opérationnels afin de garantir la sécurité et la sûreté des objets des collections, et permettre les opérations de transfert des collections patrimoniales de la Ville de Genève dans ce dépôt selon un planning échelonné et concerté entre les institutions concernées. Cette opération va durer environ quatre ans.

A cet effet, la loge de sécurité doit impérativement faire l'objet d'une mise en route qui passe par une période de prise de connaissance des outils et d'appropriation par les agent-e-s de sécurité qui doivent les utiliser, par des tests des dispositifs techniques, des simulations, et des corrections techniques d'adaptation à la réalité de terrain.

Cette période de formation des agent-e-s est indispensable. Pour des raisons évidentes de sécurité, c'est une contrainte préalable incontournable avant l'arrivée des collections au dépôt.

La gestion quotidienne de la sûreté et de la sécurité d'un site tel que celui-ci, qui réunit toutes les collections patrimoniales des musées de la Ville de Genève, implique de pouvoir compter sur des professionnels formés.

Après un nouvel examen entre les institutions, il a été décidé de confier la responsabilité de gestion de cette loge au Musée d'ethnographie (MEG), car ce musée dispose aujourd'hui d'une récente centrale de sécurité et également des compétences d'encadrement et de préparation préalable y relatives. Le MEG doit pouvoir engager ces trois agent-e-s à compter du 1^{er} septembre 2016. Rappelons que ce sont les collections du Musée d'ethnographie, du Musée Ariana, du Fonds municipal d'art contemporain, de la Bibliothèque de Genève et du Musée d'art et d'histoire qui vont prendre place dans ce dépôt.

Si le secteur sécurité et surveillance du MEG a la capacité de prendre en charge la phase de préparation préalable afin de rendre possible la phase de mise en route, de tests et de rodages de la loge dès septembre 2016, le MEG ne dispose en revanche ni des ressources pour assurer la gestion quotidienne de la loge ni des profils requis y relatifs. Le MEG, tout comme le MAH, assume les fonctions de sécurité et de surveillance quotidienne dans son site (sécurité des lieux, des objets, des personnes) aux heures d'ouverture aux publics. La mission relative à cette loge de sécurité relève majoritairement de la sûreté par rapport à la sécurité.

Dès lors, des agent-e-s correspondant à ce profil doivent être recrutés. En effet, les actuels agent-e-s de sécurité actifs et actives au sein des institutions ont une double mission, à savoir gérer les procédures d'ouvertures et d'urgences et assurer une surveillance en salles. La loge de sécurité du dépôt nécessitera quant à elle des agent-e-s avec une expérience avérée en matière de gestion des technologies de sécurité (vidéosurveillance, gestion des dispositifs d'accès, gestion des alarmes et contrôle des dispositifs techniques, etc.). Il est rappelé que le dépôt patrimonial de l'écoquartier au Carré-Vert répond à un niveau de sûreté et de sécurité très élevé et donc complexe, car il concentrera des œuvres de très grande valeur venant de différents musées de la Ville de Genève.

Dès l'ouverture effective de la loge, en mars 2017, les agent-e-s de sécurité en charge de cette dernière devront coordonner les contrôles d'accès pour l'ensemble des institutions dont les collections seront conservées dans ce dépôt. La technologie de sécurité requiert une très bonne formation préalable doublée d'une formation interne de ces agent-e-s auprès de chacune de ces institutions pour assurer une bonne connaissance et maîtrise des différents partenaires auxquels la loge aura affaire. La mission de la loge sera d'assurer une sécurité maximale par des contrôles permanents du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité et des installations techniques, des contrôles des personnes habilitées à accéder aux locaux, un contrôle coordonné entre les institutions des périodes d'accessibilité, un contrôle des conditions climatiques et une maîtrise constante de toutes les pro-

cédures de sécurité en cas d'événements graves (incendie, agression, etc.). Il faut souligner que le transfert des collections dans le dépôt s'avère un moment crucial comportant de très hauts risques et qu'il requiert dès lors, notamment, une vigilance extrême, une excellente coordination entre les différents acteurs en présence et donc une parfaite connaissance des lieux, de ses rouages et des personnes. Pour toutes ces raisons, la loge doit être mise en route pour la phase de tests et rodages avec son personnel d'exploitation six mois avant l'arrivée des premiers objets. C'est un minimum requis pour assurer correctement la sécurité et la sûreté des collections dès l'arrivée des premiers objets.

Enfin, il est nécessaire de préciser que, sur recommandation d'Interpol qui avait réalisé une évaluation des dispositifs de sûreté et de sécurité des musées et bibliothèques de la Ville de Genève en 2013, le choix a été fait de renoncer à externaliser la gestion de cette loge.

Si l'engagement de ces trois agent-e-s ne pouvait se faire sur l'exercice 2016, il serait nécessaire de différer l'arrivée des collections dans le dépôt de six mois à condition que les trois postes soient votés par le Conseil municipal dans le cadre du budget 2017. Ce report aurait un coût en ce sens que les locations actuelles à hauteur de 1,2 million de francs par année de dépôts auprès de tiers par les différentes institutions seraient prolongées d'autant, sachant que l'arrivée des différentes collections dans ce dépôt doit être échelonnée, à la fois pour des raisons de sécurité et en regard des contraintes liées aux conditions climatiques du dépôt (limitation du nombre de personnes). Avec un report de six mois par rapport au calendrier initial d'arrivée, c'est un coût global supplémentaire de l'ordre de 600 000 francs de locations qu'il faut considérer. Une fois que toutes les institutions auront déménagé, les économies finales seront de 1,2 million de francs par année.

Estimation des coûts

En l'absence d'une fonction type correspondant pour ce nouveau type de poste, les coûts sont estimés sur la base de la fonction existante d'agent-e de sécurité, de classe C.

La date d'entrée en fonction est prévue au 1^{er} septembre 2016.

Le coût pour ces trois postes en 2016 est de 87 042 francs. Le coût annuel de ces postes est de 261 126 francs.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire est le Musée d'ethnographie (MEG).

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Conseil municipal,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 87 042 francs destiné à l'engagement de trois agent-e-s de sécurité pour la loge de sécurité du dépôt patrimonial de l'écoquartier au Carré-Vert.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2016.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2016 sur le chapitre 30 du centre de coût 3203000 du Musée d'ethnographie.